

ACADEMIE DE ROUEN

COLLEGE EDOUARD BRANLY

GRAND QUEVILLY

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 15

Date de convocation : 07/09/2020

Présidence de : Monsieur Vincent SNOZZI

Quorum : 16

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°
Désignation de la Secrétaire de séance	Vote			
Caractère d'urgence de la séance	Vote			
Ordre du jour.	Vote			
Approbation du Procès Verbal de la séance du 09/06/2020	Vote			
Logements de Fonction CNAS	Vote		1	1
Convention MLDS	Vote		2	2
Convention mise en réseau des EGPA	Vote		3	3
Motion des personnels enseignants et d'éducation	Motion			4
Charte informatique	Vote		4	5
Bilan Vie Scolaire 2019-2020				6
Information Protocole Sanitaire				
Bilan Pédagogique 2019-2020				
Convention avec l'UNSS	Vote		5	7

Convention avec l'ACLCL Cirque	Vote	6	8
Convention de Groupement Comptable	Vote	7	9
Convention pour le CRED	Vote	8	10
Contrat MAIF	Vote	9	11
Tarifs de restauration et fixation du taux de participation aux charges communes	Vote	10	
DBM pour vote n°5 et pour info n°1 et 2.	Vote	11	12
Questions diverses			13

Signatures

Le Président



La Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 22/09/2020

Qualité	Titulaires	Nom – Prénom	P	A	E	Suppléants			
						Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Snozzi V	1						
	Adjoint	Bailly F	1						
	Gestionnaire	Alix X	1						
	CPE	Debourdeau MA	1						
	Directeur Segpa	Martins-Guerra I	1						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Rouly N			1				
	Groupement de commune	Diallo T	1						
	Commune siège	Ternati K			1				
	Commune siège	Tlish R	1						
Personnalité qualifiée invitée									
Personnalité qualifiée	Poulingue J			1					
Total			7	1	2				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Van Aken O		1		Canard F			1
		Faucher F	1			Berte C			1
		Cassonnet P		1		Richer H			1
		Réveillere A	1			Lefevre E			1
		Berthier-Chatail J		1		Bouland F			1
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Thomas N		1		Gest L			1
		Hébert N	1						
		Djoubri K	1			Lacroix A			1
		Perdriel B		1					
		Duvallet A	1		1				
Total		5	5					7	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Denis D	1			Goubet C	1		
		Bourdel C		1		Goualard C			1
		Bunel S		1		Huet R			1
		Duret C		1		Pebe K	1		
		Ferreira S		1		Yapo S			1
		Basille K		1		Ould Amajar C	1		
		Cretot M	1						
	Elèves	Snozzi L	1						
		Gomis L	1						
		Bailly S	1						
Total		5	5			3		3	

RUBRIQUE I. ADMINISTRATION

1. Désignation de la secrétaire de séance.

Madame Goubet – Parent d'élève

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

2. Caractère d'urgence de la séance.

Il est fait part de l'occupation d'un logement sans titre. A cet effet, il est précisé que le collège dispose d'un quota de 6 logements, calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits. Un logement se trouvant vacant, qu'il est proposé d'attribuer.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

3. Ordre du jour.

Avec modification – Ajout d'une motion.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

4. Approbation du Procès Verbal de la séance du 09/06/2020.

Le Conseil d'administration approuve le Procès Verbal de la séance du 09/06/2020.

Votes : Pour = 19 – Abstentions = 1 – Contre = 0

5. Logements de Fonction - CNAS.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la répartition de l'occupation des logements en CNAS avec en supplément l'occupation du logement 3 en CNAS par le CPE titulaire.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

6. Convention pour le parcours individualisé - MLDS.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention inter établissements dans le cadre d'un parcours individualisé MLDS.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

7. Convention de mise en réseau des EGPA.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention inter établissements pour la mise en réseau des EGPA.

Votes : Pour = 19 – Abstentions = 1 – Contre = 0

8. Motion des personnels d'enseignement et d'éducation portant sur les effectifs des classes.

Nous tenons par cette motion à engager l'ensemble des membres du CA quant au constat alarmant que nous faisons en cette rentrée.

Après des mois passés à alerter, chercher le dialogue et finalement lutter, nous nous retrouvons dans la situation que nous avons crainte pour nos élèves : des classes surchargées.

Nul besoin d'entrer dans le détail, nous savons tous ici les particularités du collège quant aux publics très différents qui sont accueillis et inclus dans nos classes, de même que le dimensionnement desdites classes par rapport à son ancien statut EP. L'inspection académique a donc fait le choix de sacrifier nos élèves sur l'autel grandissant des économies de bouts de chandelles pour instaurer ce qui confine parfois à de la maltraitance : des élèves se démotivent, souffrent de maux de tête et d'extrême lassitude en fin de journée à force de faire des efforts de concentration, ou de plisser les yeux pour entr'apercevoir un tableau bien trop lointain. Si l'on ajoute à cela les contraintes imposées par la crise sanitaire, enseigner/apprendre devient une véritable gageure.

A l'heure où de nombreux pays européens ont fait de réels efforts pour se hisser à la hauteur de cet enjeu éducatif en période de crise, il est inadmissible que nos autorités de tutelle aient préféré détourner le regard plutôt que de prendre en compte les réalités concrètes, qui exigeaient des investissements humains pour maintenir une qualité d'enseignement décente.

Ainsi, en votant cette motion, c'est l'ensemble du CA du collège qui demande à l'IA de revoir sa copie pour permettre à nos élèves de jouir des conditions d'apprentissage auxquelles ils ont droit. Il est précisé un manque de considération quant à la situation actuelle dans la mesure actuellement il y a environ 28 élèves par classe de 6^e et 30 par classe de 3^e, 1 classe de 5^e a 3 AES, en 5^e C il y a 27 élèves dont 7 avec un PAP et 1 élève qui parle à peine français.

Les enseignants demandent la transformation des heures attribués aux devoirs faits et devoirs globalisés en la transformation de classes supplémentaires.

Il est précisé que les heures attribuées pour les devoirs faits ne seront pas suffisants au regard des demandes et que de ce fait, il ne peut y avoir d'avis favorable à cette demande.

Votes : Pour = 16 – Abstentions = 4 – Contre = 0

9. Charte informatique.

Le Conseil d'Administration approuve la charte informatique - sans changement.

Votes : Pour = 16 – Abstentions = 1 – Contre = 0

3 membres se sont absentés

10. Bilan Vie scolaire 2019-2020.

Présentation du Bilan Vie Scolaire année 2019-2020.

Une question est posée par les parents élus quant aux modifications apportées au carnet de liaison et pour lequel il n'y a pas eu de concertation. Il est indiqué qu'il était devenu urgent de remanier le carnet et que, maintenant que le stock fait sur les années antérieures, est épuisé, il est apparu opportun de fusionner 2 tickets en 1 seul (rendez-vous et absence cantine). Il est précisé que le carnet va continuer d'être remanié et qu'il peut évoluer tous les ans.

Il est également indiqué que la dématérialisation peut être envisagée car elle se développe de plus en plus.

11. Information protocole sanitaire.

Les enseignants souhaitent pouvoir récupérer leur classe et demandent que les élèves puissent à nouveau circuler dans l'enceinte du bâtiment. Le protocole mis en place depuis la rentrée ne bougera pas jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Une question est posée quant à la cadence de nettoyage des points contacts dans le bâtiment. Il est indiqué que cela est fait une fois par jour.

RUBRIQUE II. PEDAGOGIE

1. Bilan pédagogique 2019-2020.

Présentation du Bilan Pédagogique année 2019-2020.

RUBRIQUE III. AFFAIRES FINANCIERES

1. Convention avec l'UNSS.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention avec l'UNSS pour l'occupation des locaux.

Participation de l'UNSS fixée à 600 € par an.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

3 membres sont revenus

2. Convention avec l'ALCL Grand Quevilly - Cirque.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention avec l'ALCL – section Cirque pour l'occupation des locaux.

Participation de l'ALCL selon tarif fixé par la Mairie de Grand Quevilly : 9,71 € /heure pour l'année 2020. Mais l'établissement demande une remise avec un forfait porté à 500 €.

Votes : Pour = 20 – Abstentions = 0 – Contre = 0

3. Convention de Groupement Comptable.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention avec le Groupement Comptable.

Votes : Pour = 19 – Abstentions = 1 – Contre = 0

4. Convention avec le Département pour le CRED.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention avec le Département pour le CRED 2020-2021.

Votes : Pour = 19 – Abstentions = 1 – Contre = 0

5. Contrat MAIF.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer le Contrat avec la MAIF pour les assurances 2021, selon les éléments déclarés.

Votes : Pour = 19 – Abstentions = 1 – Contre = 0

6. Tarifs de restauration.

Il est présenté les tarifs qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2021, après validation du Département, soit une augmentation de l'ordre de 0,4 % et qui se compose comme suit :

- 424,68 €/an pour 4 jours soit 141,56 €/trimestre
- Le ticket bleu passe de 2,74 € à 2,75 €
- Le ticket jaune passe de 4,90 € à 4,92 €
- Le ticket mauve passe à 5,70 €
- Le ticket blanc passe de 3,18 € à 3,20 €

Le Conseil d'Administration approuve le taux de participation aux charges communes fixé à 14% des recettes de la restauration. Présentation des tarifs proposés à la validation par le Département.

Votes : Pour = 18 – Abstentions = 2 – Contre = 0

7. DBM pour vote n°3 et pour information n°1 et 2.

Le Conseil d'Administration approuve la DBM n°5 avec le prélèvement de 13.000 € (10.000 € pour le service ALO et 3.000 pour le service SRH) sur fonds de réserve pour faire face à la période COVID19.

Votes : Pour = 16 – Abstentions = 1 – Contre = 0

3 membres sont partis.

RUBRIQUE IV. PERSONNELS.....

RUBRIQUE V. QUESTIONS DIVERSES.....

1. Repas végétariens

Manque de formation des personnels de cuisine qui devront être formés par le Département dont ils dépendent.

2. Organisation des élections des représentants des personnels

Les élections auront lieu le 09 octobre 2020. Un bureau de vote sera ouvert au collège. Les parents pourront également voter par correspondance.

Il est également précisé que les élèves voteront par vote électronique pour élire les délégués de classe.

Les parents élus s'interrogent sur l'absence de participation de l'ensemble des élèves au dépouillement des bulletins de vote pour les délégués de classe. Il est précisé que cela n'est pas une obligation et que la question a été posée aux élèves qui n'ont pas souhaité y prendre part.

FIN DE SEANCE à 20h00. Le Président remercie les membres de leur présence

Académie :
ROUEN

Exercice : 2020

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
SEINE-MARITIME

Etablissement : 0762093M

COLLEGE E. BRANLY
2 RUE LAMARTINE

76120 LE GRAND QUEVILLY

Téléphone : 02.35.69.41.45

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 1 à 2
Présentées pour information au Conseil d'administration

Ces décisions sont exécutoires aux dates indiquées sur la
pièce B10

M. Vincent SNOZZI, chef d'établissement



Académie : ROUEN
Exercice : 2020

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0762093M
COLLEGE E. BRANLY
2 RUE LAMARTINE

DEPARTEMENT :
SEINE-MARITIME

Ordonnateur : M. Vincent SNOZZI
Comptable assignataire : Mme. Nicole ROUX

76120 LE GRAND QUEVILLY

Pièce B9.1
DBM INFO

Décisions budgétaires modificatives pour information
Regroupées du n° 1 à n° 2

	DEPENSES			RECETTES				
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	103 959.00	6 295.70	110 254.70		88 269.00	6 295.70	94 564.70	
Vie de l'élève	40 000.00	8 659.88	48 659.88		40 000.00	8 659.88	48 659.88	
Administration et logistique	188 634.92	2 682.00	191 316.92		184 700.00	2 682.00	187 382.00	
Total services généraux (1)	332 593.92	17 637.58	350 231.50		312 969.00	17 637.58	330 606.58	
Restauration et hébergement	129 484.25	0.00	129 484.25		126 484.25	0.00	126 484.25	
Bourses nationales	39 000.00	0.00	39 000.00		39 000.00	0.00	39 000.00	
Total services spéciaux (2)	168 484.25	0.00	168 484.25		165 484.25	0.00	165 484.25	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	501 078.17	17 637.58	518 715.75		478 453.25	17 637.58	496 090.83	

Résultat prévisionnel	-22 624.92	0.00	-22 624.92
CAF ou IAF	-18 690.00	0.00	-18 690.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL							
	5 000.00	-1 312.00	3 688.00		5 000.00	-1 312.00	3 688.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	506 078.17	16 325.58	522 403.75		483 453.25	16 325.58	499 778.83

D.B.M. n°1				Exécutoire au 05/06/2020		Ref : SUBVENTION TRANSPORT PISCINE		Opération n°1				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	AP	SPECD	2TPIS	7443	Activité pédagogique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT TRANSPORT PISCINE Subventions Département					3 000,00	-41,04	2 958,96
2	AP	SPECD	2TPIS		Activité pédagogique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT TRANSPORT PISCINE	3 000,00	-41,04	2 958,96				

D.B.M. n°1				Exécutoire au 05/06/2020		Ref : REGUL BILAN D'ENTREE MANUELS S		Opération n°2				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	AP	BOPE	13MS-	7411	Activité pédagogique BOP ENSEIGNEMENT Manuels scolaires Subventions minis educ.nat.					400,00	5 166,74	5 566,74
2	AP	BOPE	13MS-		Activité pédagogique BOP ENSEIGNEMENT Manuels scolaires	400,00	5 166,74	5 566,74				

D.B.M. n°1				Exécutoire au 05/06/2020		Ref : REGUL BILAN D'ENTREE FDS SOCIA		Opération n°3				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	VE	BOPV	16FS-	7411	Vie de l'élève BOP VIE DE L'ELEVE Fonds social lycéen et collégien Subventions minis éduc.nat.					15 000,00	8 659,88	23 659,88
2	VE	BOPV	16FS-		Vie de l'élève BOP VIE DE L'ELEVE Fonds social lycéen et collégien	15 000,00	8 659,88	23 659,88				

D.B.M. n°2		Exécutoire au 02/07/2020			Réf : SUBVENTION RENOUV EQUIP AP		Opération n°4		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	AP	SPECD	2RNEQ	7443	Activité pédagogique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT Subventions Département				2 000,00	1 170,00	3 170,00	
2	AP	SPECD	2RNEQ		Activité pédagogique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT	2 000,00	1 170,00	3 170,00				

D.B.M. n°2		Exécutoire au 02/07/2020			Réf : SUBVENTION RENOUVLT EQUIP ALO		Opération n°5		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	ALO	SPECD	2RNEQ	7443	Administration et logistique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT Subventions Département				0,00	2 682,00	2 682,00	
2	ALO	SPECD	2RNEQ		Administration et logistique SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT	0,00	2 682,00	2 682,00				

D.B.M. n°2		Exécutoire au 02/07/2020			Réf : SUBVENTION RENOUV EQUIP OPC		Opération n°6		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	OPC	SPECD	2RNEQ	1313	Opérations en capital SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT Subv. investiss. Département				5 000,00	-1 312,00	3 688,00	
2	OPC	SPECD	2RNEQ		Opérations en capital SUBVENTION SPECIFIQUE DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT	5 000,00	-1 312,00	3 688,00				

Motion de représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
CA du 22/09/2020

Nous tenons par cette motion à engager l'ensemble des membres du CA quant au constat alarmant que nous faisons en cette rentrée.

Après des mois passés à alerter, chercher le dialogue et finalement lutter, nous nous retrouvons dans la situation que nous avons crainte pour nos élèves: des classes surchargées.

Nul besoin d'entrer dans le détail, nous savons tous ici les particularités du collège quant aux publics très différents qui sont accueillis et inclus dans nos classes, de même que le dimensionnement desdites classes par rapport à son ancien statut EP. L'inspection académique a donc fait le choix de sacrifier nos élèves sur l'autel grandissant des économies de bouts de chandelles pour instaurer ce qui confine parfois à de la maltraitance: des élèves se démotivent, souffrent de maux de tête et d'extrême lassitude en fin de journée à force de faire des efforts de concentration, ou de plisser les yeux pour entr'apercevoir un tableau bien trop lointain. Si l'on ajoute à cela les contraintes imposées par la crise sanitaire, enseigner/apprendre devient une véritable gageure.

A l'heure où de nombreux pays européens ont fait de réels efforts pour se hisser à la hauteur de cet enjeu éducatif en période de crise, il est inadmissible que nos autorités de tutelle aient préféré détourner le regard plutôt que de prendre en compte les réalités concrètes, qui exigeaient des investissements humains pour maintenir une qualité d'enseignement décente.

Ainsi, en votant cette motion, c'est l'ensemble du CA du collège qui demande à l'IA de revoir sa copie pour permettre à nos élèves de jouir des conditions d'apprentissage auxquelles ils ont droit.